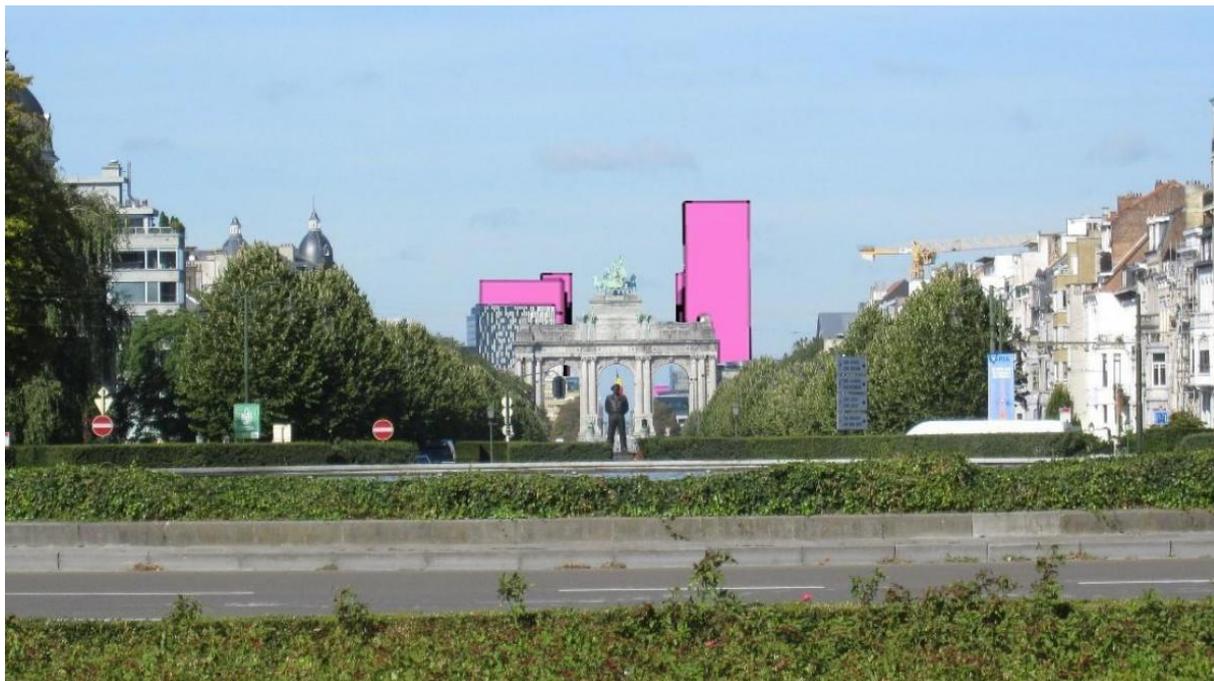


Les projets de tours sur la rue de la Loi seront réétudiés (Le soir - 20/11/2020)

Suite à l'avis de la Commission régionale de développement, Rudi Vervoort a dû s'engager à revoir les contours du PAD Loi. Ce texte, pour rappel, prévoit d'encadrer une transformation radicale du visage du quartier européen, notamment via la construction de tours.



Si les ambitions maximales du PAD Loi venaient à être réalisées, la vue sur le Cinquantenaire depuis l'avenue de Tervuren pourrait en être radicalement modifiée. - D.R.

Par [Arthur Sente](#)

Journaliste au service Bruxelles Le 20/11/2020 à 17:53

C'est un avis qui était particulièrement attendu des observateurs de l'aménagement du territoire en Région bruxelloise. Le verdict de la Commission régionale de développement (CRD) concernant le projet de PAD (pour Plan d'aménagement directeur) Loi vient d'être rendu public sur le site de cet organe chargé d'évaluer les dossiers qui lui sont soumis par les autorités régionales. Il contient de nombreuses réserves relatives au projet en l'état.

Pour rappel, le PAD Loi est un texte stratégique et réglementaire élaboré par le gouvernement bruxellois par le biais de perspective.brussels, administration régionale en charge de la planification. Il a pour vocation de transformer radicalement le visage de la rue de la Loi et de ses abords en y renforçant les

fonctions de commerce et de logement, aujourd'hui marginales dans ce quartier où les bureaux règnent en maître. Pour ce faire, le texte initial prévoit la possibilité de construire jusqu'à 14 tours – dont cinq de 120 m et une pouvant s'élever à 155 m. Un projet controversé : depuis qu'elles sont connues, ces ambitions sont effectivement battues en brèche par plusieurs comités de quartier et collectifs citoyens. Le PAD Loi avait également reçu l'an dernier un [avis négatif de la part de la Commission royale des monuments et sites](#), qui estimait que la construction de tours risquait de défigurer plusieurs perspectives historiques sur Bruxelles.

Du bureau à l'heure du Covid ?

Des critiques qui n'ont visiblement pas échappé à la CRD, qui pointe elle aussi [dans son avis](#) qu'elle « ne peut soutenir ce projet de PAD sous sa forme actuelle ». Elle invoque pour cela des questions « de densité », « d'impacts sur les quartiers résidentiels adjacents, sur les bâtiments patrimoniaux existants et sur le paysage », « des impacts environnementaux » ou encore des questions de mobilité.

Alors que le Covid est venu lourdement perturber les activités bruxelloises de l'Union européenne et mettre le télétravail au centre du jeu, des interrogations à ce sujet sont également mises sur la table par la CRD. À propos de la crise actuelle, l'institution note ainsi que « l'impact de celle-ci sur l'évolution des espaces de bureaux et le grand besoin d'espaces publics plus vivables remettent fondamentalement en cause l'ensemble du PAD ». Ce faisant, la CRD « estime qu'il est nécessaire de repenser la programmation en fonction des besoins nouveaux et futurs, tout en tenant davantage compte de la crise climatique qui connaît une croissance exponentielle. »

Révision au programme

Au gouvernement bruxellois, ce dossier est actuellement entre les mains du ministre-président Rudi Vervoort, en charge de l'Aménagement du territoire. Au travers d'un communiqué, ce dernier a fait savoir qu'il s'engageait – en ayant pris connaissance de la CRD – à opérer des modifications dans le projet de PAD. La question des tours et de leur hauteur sera ainsi réévaluée, dit-il. « Les bâtiments élevés de la "zone centrale" du projet de PAD pourraient être revus à la baisse, et ce afin de minimiser l'impact des incidences relevées en termes d'ensoleillement et de vent, tant au sein du projet de PAD que sur les quartiers riverains ».

Des engagements sont également mentionnés en termes de qualité des espaces publics créés et d'accessibilité des logements qui seront construits dans le

quartier. Ceux-ci répondent à une interrogation explicitement formulée par la CRD, qui dit craindre dans son avis « que les logements ne soient uniquement destinés à des fonctionnaires de passage comme logement de fonction et que l'enjeu principal d'y faire habiter des familles, des ménages de façon à avoir un quartier vivant ne soit pas rencontré. »

Voici donc l'ouvrage remis sur l'établi. « Le plan, revu à l'aune de ces éléments, sera prochainement analysé par le gouvernement bruxellois afin de proposer un projet pour le quartier Loi qui soit porteur de sens pour tous-tes les citoyens et citoyennes » tient à préciser le ministre-président socialiste, qui réfute néanmoins certaines critiques fréquemment entendues sur le PAD Loi. « Si ce plan a souvent été interprété, à tort, comme un outil de développement de tours de bureaux, il est à noter que l'augmentation de densité qu'il propose concerne le logement, l'équipement et le commerce local. La densité de bureaux quant à elle, diminuerait ».

« Le mal est fait »

Les associations suivant de près le projet n'ont pas manqué de réagir à leur tour. « La crise du Covid n'a fait que révéler encore plus la désuétude d'un Projet Urbain Loi déjà vieillot au moment de sa publication en 2009. Les visions fonctionnalistes et productivistes des grands projets urbains sont dépassées aujourd'hui plus que jamais, sur la rue de la Loi comme ailleurs à Bruxelles » analyse ainsi Marco Schmitt, président de l'Association du Quartier Léopold (AQL), association historique du quartier. Le tout sans manquer de regretter que « le mal soit déjà fait », avec l'achèvement récent de la tour The One (du constructeur Atenor), édifice reposant sur un socle réglementaire contesté – que le PAD Loi doit en principe consolider.

À noter que cette information tombe le jour où plusieurs propositions législatives d'opposition étaient discutées au parlement bruxellois en vue de réformer « l'outil PAD ». Plusieurs partis, comme le CDH, le MR et le PTB, jugent effectivement cet outil stratégique bien trop peu participatif et dénoncent depuis des mois son utilisation pour faire passer en force certains projets. Leurs textes, dont un proposant d'instaurer un moratoire sur les PAD (celui du PTB), ne sont toutefois pas parvenus à obtenir l'appui de partis de la majorité.